FRANCO : SOUTIEN DU BUREAU DE L'AMICALE À L'ACTION DE JEAN OCANA

Paris, le 8 mai 2016

Le Bureau de l'Amicale nationale de Mauthausen exprime son soutien sans réserves à la requête déposée par Jean Ocana afin que le général espagnol Francisco Franco soit exclu de la liste des personnalités ayant été accueillies dans l'Ordre de la Légion d'honneur.
Général putschiste puis dictateur sanguinaire installé avec le soutien de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie, Franco décida, en juillet 1940, en concertation avec Hitler et Pétain, la spoliation des républicains espagnols, réfugiés en France et qui avaient repris les armes sous uniforme français, du statut de prisonnier de guerre. Sous celui, infamant, d'apatrides, ils furent rapidement extraits des Stalag pour être conduits au camp de concentration nazi de Mauthausen où, pour la grande majorité d'entre eux, ils furent assassinés. Dans la longue liste des crimes commis, jusqu'à son terme, par le régime franquiste, celui-ci est pour nous hautement symbolique. Les familles des déportés morts resteront, de même que les survivants, persécutés et indésirables en Espagne.
Aujourd'hui, les plus hautes instances de notre République rendent hommage aux combattants républicains espagnols, dont quelques-uns ont reçu, en reconnaissance des combats légitimes et valeureux qu'ils ont menés, la Légion d'honneur. En Espagne, le combat des forces démocratiques demeure nécessaire pour que soient honorées les victimes du franquisme et que s'impose la « récupération de la mémoire historique », qui refuse de penser que le temps égalise les destins et les mérites. Il serait incompréhensible qu'en France une distinction symbolique aussi prestigieuse que la Légion d'honneur crée, en oubliant le nom de Franco sur ses listes, la confusion et l'ambiguïté.
L'Amicale de Mauthausen veut croire que sera entendue la démarche engagée contre un personnage indigne d'un honneur devenu, de longue date, illégitime.

Pour le Bureau, le président, Daniel SIMON

♦◊♦◊♦◊♦

LÉGION D'HONNEUR À FRANCO

Le général espagnol Franco fut nommé Officier puis Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur en 1930, par décision du maréchal Pétain, au nom de leur amitié. Une amitié née de leur collaboration en 1925-1926 au Maroc espagnol pour massacrer les insurgés du Rif à coups de gaz moutarde.
Franco fut un militaire putschiste qui n'a pas hésité à faire massacrer des milliers d'opposants républicains pendant la Guerre civile espagnole (1936-39), avant d'opprimer son peuple pendant une longue dictature (1939-75) et rendu apatrides les 500.000 exilés. Le franquisme et son chef ont été unanimement condamnés par la communauté internationale et récemment par le Comité des Droits Humains des Nations Unies qui a exigé que soit abrogée la Loi d'Amnistie de 1977. L'Espagne est le pays au monde, après le Cambodge, où il y a le plus grand pourcentage de personnes disparues pour motifs politiques et dont les corps n'ont pas été retrouvés. Il y a eu tant de crimes contre l'humanité sous la responsabilité de Franco et leur dimension telle que de nombreux historiens de réputation internationale et la Convention de l'ONU l'ont définie comme génocide (intention de la destruction partielle d'un groupe national, ethnique, moral ou religieux).
Après avoir adressé ma demande de retrait de cette haute distinction, le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire répond que cette requête sortait du champ de ses attributions et qu'il fallait la présenter à Monsieur le Président de la République, Grand Maître de tous les Ordres, démarche que j'ai aussitôt entreprise.
En mai 2010, un décret stipule que la Légion d'Honneur peut être retirée à un étranger. Il suffirait d'ajouter au règlement de l'Ordre un article qui stipulerait : **« de la retirer à titre posthume lorsqu'il y a eu crimes contre l'humanité, imprescriptibles et unanimement condamnés »** *(ce qui est le cas par l'ONU et l'EUROPE, instances dont fait partie la France). Aujourd'hui il s'agit d'aboutir à une décision favorable qui, par son caractère protocolaire, ne nécessite pas une lecture stricte du règlement mais plutôt une volonté politique.*
Cette initiative est soutenue par de nombreuses associations qui représentent à ce jour plus de 5.000 adhésions, par un ancien vice-président du gouvernement espagnol, par des Sénateurs et surtout celle, inestimable, de notre Amicale, dont je tiens à remercier vivement Daniel Simon notre Président et son bureau.
Nous faisons confiance en notre Président de la République pour qu'il mette fin à une injustice. Comment accepter que le nom d'un dictateur sanguinaire puisse figurer parmi nos déportés, nos héros dont certains morts pour défendre notre liberté, notre démocratie, notre République, principes haïs et combattus par Franco ? Imaginons le même cas d'espèce lors de l'amitié entre Pétain et Hitler. Je n'ai aucun doute que le monde combattant, au lendemain de la victoire de 1945, se serait soulevé pour considérer comme nul et non avenu un article du règlement de la Chancellerie qui depuis la Révolution française consiste à interdire de recourir à des procédures s'apparentant à l'organisation de procès post-mortem.

Jean OCANA – fils de déporté à Mauthausen
Ancien Consul Honoraire d'Espagne – Croix de Combattant Algérie

Légion d'honneur ?

Le général Franco, commandeur de la Légion d'honneur ?

Le Bureau de l'Amicale soutient la demande de radiation déposée par Jean Ocana, ancien consul d'Espagne en France. Franco avait été fait officier en 1928 sur proposition de Pétain et promu commandeur en 1930. Les deux militaires avaient lié connaissance lors de la guerre du Rif, au nord du Maroc – relation qu'ils surent entretenir ensuite.

[pour plus d'informations sur cette action, consulter le site internet de l'Amicale, campmauthausen.org]

MAUTHAUSEN / 345 / 07-2016

La Légion d'honneur de Franco, suite

Dans une réponse datée du 19 juillet et signée du chef de Cabinet du Président de la République, Jean Ocana est informé que « les dispositions réglementaires régissant la Légion d'honneur ne permettent pas le retrait posthume de la décoration » (voir Bull. n°345, p.6 t, pour plus de détails, le site de l'Amicale).

Notre ami Ocana, ancien consul honoraire d'Espagne, ne renonce pas. Il demande, dans un nouveau courrier adressé au président le 30 août, « qu'au décret de mai 2010, qui prévoit de retirer la distinction à un étranger, soit ajouté un article stipulant : « même à titre posthume lorsque les actes commis correspondent à des crimes contre l'Humanité non prescriptibles et unanimement condamnés par les plus hautes instances internationales », ce qui est le cas pour ce dictateur qui jusqu'à sa mort a massacré des centaines de milliers de ses compatriotes simplement parce qu'ils étaient républicains ».